



PRÉFET DU CALVADOS

CABINET DU PREFET

Caen, le 20 février 2014

INVITATION PRESSE

Élections municipales Dépôt des déclarations de candidatures

Le premier tour des élections municipales aura lieu dans un mois.

À compter de ce lundi 24 février, les candidats sont invités à se déclarer en préfecture et en sous-préfectures. La date limite des dépôts de déclaration de candidature est fixée au 6 mars à 18h00. Les candidats doivent déposer leur candidature auprès des services préfectoraux de l'arrondissement chef-lieu de compétence de la commune dans laquelle ils se portent candidat (sous-préfectures de Bayeux, Lisieux, Vire et préfecture de Caen).

La presse est invitée à suivre les premiers dépôts de candidatures ce lundi à 9h00 à la sous-préfecture de Lisieux.

Les agents de la préfecture et des sous-préfectures sont chargés de l'accueil des candidats.

A ce jour et grâce au module dédié sur le site internet www.calvados.gouv.fr, 567 rendez-vous (dont 226 à la sous-préfecture de Lisieux) ont été pris par les candidats ou leurs mandants en vue de déposer leur candidature.

Après un contrôle de son dossier, le candidat se voit remettre un récépissé. Les candidatures ne sont validées que le lendemain après les vérifications d'usage.

Le département du Calvados compte au 1er janvier 2014 : 132 communes de 1000 habitants et plus et 574 communes de moins de 1000 habitants.

Pour tout savoir sur les élections municipales « nouvelle formule », n'hésitez pas à consulter le site www.calvados.gouv.fr ou le dernier numéro du magazine État d'avenir en Calvados.